

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/54

Objet : Mise en place d'un prêt à court terme et d'une ligne de trésorerie

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BÂABÂA Jimmy	MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise en place d'un prêt à court terme et d'une ligne de trésorerie

Les travaux de construction du siège du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse ont débuté à l'été 2022 et devraient s'achever au printemps 2024.

Dans ce cadre, la mise en place d'un prêt à court terme afin de couvrir le décalage entre les dépenses et l'encaissement des subventions et le FCTVA s'avère nécessaire. De plus, la contraction d'une ligne de trésorerie permettra de régler les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

LIGNE DE TRESORERIE

Par délibération du 5 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Président « pour prendre toute décision concernant la mise en place de ligne de crédits dans les limites fixées par le Bureau syndical ».

Il s'agit ainsi pour le bureau syndical de définir les limites qu'il souhaite poser pour que le Président puisse recourir à la mise en place des lignes de crédits nécessaires au bon fonctionnement du syndicat mixte.

PRET COURT TERME

Par délibération du 5 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Président « pour la réalisation d'emprunts prévus dans le budget ».

Il s'agit pour le bureau syndical de donner délégation au Président pour déterminer le montant du prêt nécessaire, de solliciter différents organismes de prêt et de contracter le prêt avec l'organisme le mieux disant.

Considérant les dépenses à régler pour les travaux de construction de la Maison du Parc, il est proposé au Bureau syndical d'autoriser le Président à contracter :

- une ou plusieurs lignes de crédits dans la limite de 1 000 000 €,
- un ou plusieurs prêts à court terme dans la limite de 2 000 000 €.

Le Bureau syndical sera informé du résultat des consultations lors de sa prochaine séance.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **Concernant la ligne de trésorerie d'autoriser le Président à contracter une ou plusieurs lignes de crédits dans la limite maximale de 1 000 000 €,**
- **Concernant le prêt à court terme de donner délégation au Président pour solliciter différents organismes de prêt et de contracter le prêt avec l'organisme le mieux disant dans la limite maximale de 2 000 000 €,**
- **D'autoriser le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 13 DEC. 2022

